

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt trois
Présents	09	Le 10 juillet
Votants	10	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
absents	06	Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2023
Procurations	01	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
		ABSENTS : BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. REBEYROL Elodie.
		PROCURATIONS: REBEYROL Elodie à FORT Sylvette
		SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FORT Sylvette a été élue.

OBJET : PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL DE LA BIBLIOTHEQUE 2023-2026

Monsieur le Maire expose que, le PCSES est un document de politique publique par lequel une collectivité territoriale détermine les objectifs d'un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse de l'actualisation d'une démarche déjà menée ou de la création d'un nouvel équipement.

PCSES, Projet Culturel Scientifique Educatif Social c'est :

- Un projet culturel : les bibliothèques prennent en compte la diversité des modes d'expression culturelle et des publics,
- Un projet scientifique : les bibliothèques, acteurs de la politique de la recherche en France, participent à des réseaux et développent des coopérations,
- Un projet éducatif : les bibliothèques offrent un accès à l'information et à la connaissance et travaillent avec les acteurs de l'éducation, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle,
- Un projet social : les bibliothèques répondent aux besoins d'une population diverse et plurielle d'un territoire et mènent des actions en concertation avec les partenaires des domaines sociaux et socio-culturels,

La Commune de Hautefort a engagé une réflexion de valorisation de la bibliothèque. Pour cela, il est prévu de doubler la superficie de la bibliothèque actuelle en utilisant la salle de la Jumenterie et d'augmenter les horaires d'ouverture au public.

Un partenariat étroit a été mené avec les services du département BDDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), ainsi que de la DRAC (Direction générale des affaires culturelles).

La bibliothécaire a établi un projet d'extension, une enquête à destination des administrés et la rédaction d'un PCSES (Projet culturel, scientifique, éducatif et social).

Les recommandations contenues dans ce document, qui se veut synthétique et opérationnel, ont pour ambition d'aider les Collectivités Territoriales à bien prendre en compte les évolutions actuelles,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230710-2023-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

tant sociétales que technologiques, et de compléter ainsi le soutien technique et financier apporté par les partenaires.

Destinées à accompagner les projets de bibliothèque, elles ont vocation à être adaptées en fonction du contexte local, des missions de l'institution et de la taille de la Collectivité.

La première étape d'élaboration d'un PCSES consiste à faire un diagnostic territorial de l'environnement de la bibliothèque en procédant à un état des lieux : environnement politique, administratif, économique, culturel, social, population, équipements municipaux...

La deuxième étape repose sur le diagnostic de la bibliothèque en établissant les forces et les faiblesses de l'établissement : état des lieux des espaces, des collections, des services offerts au public, du personnel, des équipements informatiques, multimédias et numériques, des statistiques de prêt et de fréquentation, de l'action culturelle, des moyens de communication mis en place...

Dans un troisième temps, il faut déterminer les axes politiques et culturels du projet, ainsi que le futur plan d'actions en termes d'espaces, de ressources, de services, de personnels, d'action culturelle et de communication.

Le contexte financier a amené la Collectivité à faire des choix pour le futur projet, et à prendre des décisions afin de proposer aux administrés un service public de qualité et adapté aux moyens de la Collectivité.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

VU le décret portant sur la DGD paru le 7 juillet 2010 et la circulaire d'application en date du 17 février 2011 ;

VU le plan schéma départemental de lecture publique ;

VU le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social de la Bibliothèque Municipale ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

CONSIDERANT que des ajustements sont nécessaires ;

Considérant l'enveloppe financière de l'ensemble de l'opération d'un montant de

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social 2023-2026 de la Bibliothèque Municipale et à en assurer la mise en œuvre.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 11/07/2023

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les 2 mois à compter de sa notification.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023